

Suivi des locations de meublés de tourisme

Gardel Julie, j.gardel@bordeaux-metropole.fr

Thématique : **Mise à disposition des données**

Résumé :

Afin de limiter l'impact de l'activité des locations de meublés de tourisme sur le logement à Bordeaux, la municipalité a décidé en 2018 de mettre en place une réglementation permettant de protéger le logement. Suite à l'adoption de cette réglementation, des outils de contrôle et de suivi ont été mis en œuvre afin d'accompagner l'équipe en charge du contrôle à accomplir ses différentes missions.

Les objectifs de ces outils étaient les suivants :

- Identifier les annonces proposant des logements non déclarés
- Suivi global de l'activité du meublé de tourisme.

Introduction

La 1^{ère} problématique concernant la récupération des données issues des sites de location, de manière la plus précise possible afin d'identifier les annonces non déclarées. Pour cela, nous avons choisi d'externaliser la récupération des offres de location à l'aide d'une application de suivi des annonces des différentes plateformes de location de meublés de tourisme.

La deuxième étape a consisté à charger, historiser et préparer les données, notamment sur le volet SIG, et les restituer en mode Datavisualisation dans PowerBI.

2. Méthodologie

- Cadrage métier et appel d'offre prestataire pour application de suivi. Mise en place d'un échange de données avec le prestataire (fichiers plats).
- Chargement des données dans l'entrepôt de données + mise en place de l'historisation avec **ETL TALEND** : données mensuelles (application de suivi) + données annuelles (loueurs).
- Géolocalisation des adresse et chargement des géométries avec l'outil **FME (ETL orienté SIG)**, affectation aux IRIS et aux quartiers.
- Création de l'application dans **PowerBI** avec une présentation cartographique.

3. Originalité / perspective

Rendu dynamique (dataviz) + association cartographie.

Prochaine étape : connexion à une API proposée par le gouvernement en lien avec les loueurs permettant de récupérer les données réelles de location de façon régulière et non plus uniquement annuelle.

Références

[Les meublés de tourisme | entreprises.gouv.fr](https://entreprises.gouv.fr)

Visuel

